

Chers parents,

Les clubs proposés par le Collège Protestant Français sont des activités extra scolaires dont les objectifs sont éducatifs. Ils font l'objet pour chaque animation d'un projet annuel et donneront lieu en fin d'année à une manifestation (tournoi, spectacle, exposition, etc....) à laquelle vous serez conviés. [Cliquer ici pour consulter le tableau des activités](#)

**DÉBUT DES ACTIVITÉS : 9 NOVEMBRE 2015 - FIN DES ACTIVITÉS : 18 JUIN 2016**

#### **INSCRIPTIONS :**

- 1 - L'inscription aux clubs se fera en ligne du lundi 26 à 10h au mercredi 28 octobre 2015 à 20h à l'adresse suivante : <http://www.cpf.edu.lb/enligne/cpf/login.html> L'identifiant et le code d'accès sont les mêmes que pour les facturations. Toute modification reste possible durant ces dates.
- 2 - Les élèves inscrits l'année dernière **doivent** se réinscrire s'ils désirent continuer dans une activité.
- 3 - Le nombre de places est limité selon les activités. La priorité est donnée aux premiers inscrits. Il se peut que l'inscription soit sur liste d'attente. Dans ce cas, votre enfant ne devra pas se présenter le premier jour des activités à moins que le CPF vous contacte.
- 4 - Les élèves devront, lors de la première séance, se regrouper sous le bâtiment des sciences du collège où des informations précises concernant leur activité leur seront données.

#### **FRAIS À PAYER :**

Les deux premières séances sont considérées comme des séances d'essai. La participation à l'activité sera confirmée à partir de la troisième semaine. Elle donnera lieu à un paiement les mardi 24, mercredi 25 et jeudi 26 novembre de 8h30 à 14h à l'intendance.

- 1 - Pour la natation les frais s'élèvent à LL 420 000 par élève pour l'année. Les élèves seront pris en charge à la sortie des classes. Les parents sont priés de venir chercher leur enfant après l'activité, au CPF. Les élèves du deuxième groupe restent au CPF sous notre responsabilité.
- 2 - Pour les autres clubs, la participation des familles est de LL 280 000 par activité et par élève pour l'année scolaire.
- 3 - Le club Chorale reste gratuit.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES :**

- 1 - Les clubs ne peuvent démarrer et perdurer que si le nombre d'inscrits est égal ou supérieur à 12 élèves par activité.
- 2 - Les clubs se déroulent en dehors des heures de cours.
- 3 - Nous rappelons que l'accès au CPF après les cours n'est autorisé qu'aux élèves **inscrits** régulièrement à un club. Ce qui signifie qu'aucun frère, ou sœur, ou ami ne pourra attendre son camarade dans l'établissement.
- 4 - Les clubs n'ont lieu que durant les jours ouvrables. (Voir calendrier officiel sur le site.)
- 5 - Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'établissement que pendant l'heure de l'activité.

#### **PRÉSENCES/ABSENCES :**

A chaque séance l'appel sera fait par les responsables. Toute absence devra être justifiée par écrit par les parents.

Pour tout renseignement s'adresser à Mme Loubna Marrouche au 01/811 892 poste 714.

Cordialement

Beyrouth le 22 octobre 2015  
Le Proviseur, Bruno JACQUIER